



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : NICE

Établissement : Université de Nice Sophia Antipolis

Demande n° S3LI120000987

Domaine : Arts, Lettres, langues

Mention : Arts du spectacle-Théâtre

Présentation de la mention

La licence de Théâtre est issue de l'éclatement d'une licence polyvalente suite à la demande des étudiants de voir clairement identifiées les différentes spécialités, avec leurs débouchés, et de manière à prendre en compte des partenariats spécifiques (Théâtre national de Nice pour la section théâtre, etc.). Cette licence vise à donner une meilleure visibilité aux filières. Cela a aussi permis la construction d'un parcours de pré-professionnalisation. La licence conserve une L1 essentiellement orientée vers la culture générale, avec adjonction d'un enseignement orienté théâtre, la spécialisation se faisant surtout au cours des deux années suivantes. La mention se décline en trois parcours, dont deux consacrés spécifiquement au théâtre et aux arts de la scène et un troisième, commun à plusieurs licences, Ethnologie des arts vivants, très autonome. Le parcours Études théâtrales est plus particulièrement orienté vers l'enseignement du 1^{er} degré, le parcours Métiers du spectacle vise plutôt les milieux des arts de la scène, afin d'offrir aux étudiants une pré-professionnalisation assez large.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	22
Nombre d'inscrits en L2	11
Nombre d'inscrits en L3	18
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	0 %
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	0 %
% d'abandon en L1	20%
% de réussite en 3 ans	66 %
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	75 %
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence de Théâtre présente une claire lisibilité dans ses deux parcours spécifiques à la discipline, mais l'articulation avec le parcours Ethnologie des arts vivants, qui est passablement autonome, tout en étant rattaché à la Danse, à la Musique et au Théâtre, paraît très artificielle. Issue de l'éclatement d'une ancienne licence Arts du spectacle, la licence de Théâtre semble avoir prouvé sa viabilité, malgré un effectif maintenu volontairement assez



bas. La baisse de l'effectif entre L1 et L2 paraît de ce fait surprenante. La formation est volontairement professionnalisante et peut s'appuyer, dans cette optique, sur son partenariat avec une scène nationale. On ne peut qu'encourager l'équipe à développer ce type de partenariat dans une région très dynamique, mais l'équipe reste très « universitaire », déléguant la formation théâtrale proprement dite à des intervenants extérieurs. Par ailleurs, elle a centré les enseignements sur le théâtre, négligeant un peu les UE d'ouverture disciplinaire. Elle a néanmoins intégré des UE de préparation au diplôme d'État. La relation entre la licence et ce diplôme demande, cependant, à être mieux précisée.

- Points forts :
 - Un partenariat professionnalisant avec le Théâtre national de Nice.
 - Des UE de préparation au Diplôme d'État Théâtre.
 - Deux parcours aux intentions et aux contenus clairement identifiés.
 - Bonne prise en compte des possibilités de professionnalisation et une bonne réactivité à l'évolution du monde professionnel.
 - Une formation de futurs intervenants en milieu scolaire.

- Points faibles :
 - Un lien confus avec le parcours Ethnologie des arts vivants.
 - Une équipe pédagogique mal définie.
 - L'enseignement de pratique théâtrale entièrement confié à des intervenants extérieurs.
 - Absence de conseil de perfectionnement permettant de valoriser l'action des intervenants.
 - Peu de possibilités d'ouverture, limitant ainsi les réorientations.
 - La formation au diplôme d'État « Théâtre » demande à être précisée.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de développer une véritable procédure d'évaluation interne par les étudiants, dans une relation étroite avec les UFR et les porteurs de mentions.

Il conviendrait d'inciter les UFR à développer une participation plus institutionnelle des intervenants professionnels dans l'évolution des diplômes.

Il serait souhaitable aussi que les UEO, peut-être dans une réflexion globale au niveau de l'Université, puissent permettre aux étudiants l'accès à des disciplines d'UFR autres que leurs UFR d'origine.

La mise en place d'une procédure d'orientation par test informatique dès la préinscription des bacheliers serait à envisager, en coordination avec le CEVU et en étroite collaboration entre les équipes pédagogiques compétentes (grille de critères, définition des prérequis éventuels d'une licence) et les services centraux, qui maîtrisent l'information et les procédures.